



## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LES DEMANDES DE PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

### INFORMATIONS

Toute demande peut être déposée dans une mairie en France, équipée de stations de recueil des données.

À ce jour, 39 communes sur 210 en Loire-Atlantique sont équipées de ce dispositif.

**Rendez-vous obligatoire pour déposer un dossier :** auprès de notre service formalités soit, par téléphone : 02 51 81 87 10 soit, auprès des agents d'accueil.  
Les rendez-vous se font en semaine et le samedi matin

**Attention :** La présence du demandeur est obligatoire quel que soit son âge.  
Le mineur doit être accompagné de son représentant légal.  
La personne sous tutelle doit être accompagnée de son tuteur.

**Pour toute demande, les originaux des pièces doivent être présentés.**

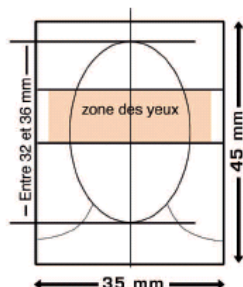
### PHOTOS

**Nous vous remercions de rapporter la planche des photos et de ne pas les découper. Les photos d'identité doivent être récentes (prises de – de 6 mois) et ressemblantes.**

\* Photo ni sur exposée, ni sous-exposée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan, nette, sans pliure ni traces.

**De face, tête nue (sans pince, chouchou, bandeau, foulard, chapeau, serre-tête ou autre objet décoratif) sur fond contrasté, bouche fermée. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Format 35x45 mm.**

**Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.**



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

### TIMBRES FISCAUX

TARIFS TIMBRES FISCAUX	
Perte ou Vol Carte nationale d'identité	25 €
Passeport Majeur	86 €
Passeport 15 à 17 ans	42 €
Passeport 0 à 14 ans	17 €

<b>PRÉ-DEMANDE OU CERFA papier</b>	<p>- <b>Pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :</b>  <a href="https://predemande-cni.ants.gouv.fr/">https://predemande-cni.ants.gouv.fr/</a> ou <a href="https://predemande-ppt.ants.gouv.fr/">https://predemande-ppt.ants.gouv.fr/</a>  Ce document doit être complété <b>obligatoirement</b> en ligne.  Si possible enregistrer une version électronique du récapitulatif de la pré-demande sur votre mobile ou tablette ou l'imprimer ou présenter le n° de la pré-demande.</p> <p><u>Si cette Pré-demande n'est pas possible :</u></p> <p>- <b>Formulaire de demande de titre, disponible en mairie</b>, Seule la 1<sup>ère</sup> page est à compléter et à signer (en majuscule et en noir) .</p>	
<b>JUSTIFICATIF DE DOMICILE</b>	<p>- <b>Justificatif de domicile de – d'1 an</b>  (facture : énergie, eau, loyer, taxe d'habitation, taxe foncière, avis d'impôt sur le revenu, assurance habitation).  <b>REFUS</b> : facture de résiliation, de souscription, lettre de relance, quittance de loyer émanant du propriétaire, échéancier.  <b>POUR LES MINEURS :</b>  - Si résidence alternée : fournir les pièces d'identité de chacun des parents et le justificatif des deux domiciles.</p>	
<b>MAJEURS HÉBERGÉS</b>	<p>- <b>Si un majeur est hébergé par un tiers ou par les parents :</b>  attestation de l'hébergeant avec copie de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile (voir ci-dessus).</p>	
<b>À PRÉSENTER</b>	<p><b>CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT</b>  <u>Première demande :</u>  Fournir  - soit un autre titre valide ou non valide depuis – de 5 ans (carte nationale d'identité et/ou passeport).  - soit une copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois.*<sup>1</sup></p> <p><u>Renouvellement :</u>  Fournir  - votre titre à renouveler (carte nationale d'identité et/ou passeport).</p> <p><u>Si votre titre est périmé depuis + de 5 ans, fournir :</u>  - un autre titre valide ou non valide depuis – de 5ans carte nationale d'identité ou passeport)  ou  - une copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois.*<sup>1</sup></p> <p>*<sup>1</sup>(Excepté pour les communes rattachées à COMÉDEC)  <a href="https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMÉDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMÉDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a>.</p>	
	<p><b>POUR LES MINEURS :</b>  Pièce d'identité du représentant légal présent au rendez-vous et le livret de famille</p>	
<b>PERTE OU VOL</b>	<p><b>CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT</b>  1- Timbres fiscaux (voir recto).  2- Autre titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), <u>si périmé depuis + de 5 ans :</u>  fournir un acte de naissance de – de 3 mois avec filiation complète. <i>Excepté pour les communes rattachées à COMÉDEC</i>  3- Justificatif :  de vol (déclaration auprès de la police nationale ou de la gendarmerie).  ou  de perte (déclaration à établir au moment du dépôt du dossier).</p>	
<b>AUCUNE PIÈCE D'IDENTITÉ</b>	<p>- <b>Si vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport :</b> tout autre document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale avec photo, ...).</p>	
<b>ACQUISITION DE NATIONALITÉ</b>	<p>- À la suite de l'acquisition de la nationalité française, fournir un certificat de nationalité française délivré par le Tribunal + document officiel avec photo (Passeport étranger, titre de séjour, permis de conduire, ...).</p>	
<b>NOM D'USAGE</b>	<p><b>POUR LES MAJEURS</b>  - <u>Autre parent, époux(se), veuf(ve), usage, s'il n'apparaît pas sur la carte d'identité :</u>  copie intégrale de l'acte de naissance ou de l'acte de mariage de moins de 3 mois ou du livret de famille.  - <u>Pour conserver le nom à la suite d'un divorce ou d'une séparation:</u>  original de la décision de justice.</p>	<p><b>POUR LES MINEURS ET TUTELLES</b>  - Autorisation écrite des parents + pièce d'identité des deux parents (carte d'identité ou passeport).  - Livret de famille et, en cas de garde alternée : original de la décision de justice (justificatif de l'exercice de l'autorité parentale).  - <u>En cas de TUTELLE :</u>  la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur (fiche explicative à demander à l'accueil).</p>